

Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Jean-Nat. Karakash Chef du dicastère de l'économie et des finances (DEFI) Atteignable ce mardi après-midi de 15h à 17h et dès 19h au © 079 670 58 61

Comptes 2009 de Val-de-Travers

Le Conseil communal de Val-de-Travers a présenté ce jour ses comptes pour l'exercice 2009.

La fusion tient ses promesses

Les premiers comptes de la nouvelle commune bouclent en noir, avec un bénéfice de 709'165.- francs.

Cet excellent résultat est un succès collectif. L'état d'esprit constructif de la population, l'appui permanent du Conseil général et l'engagement intense du personnel communal ont permis au Conseil communal de mettre en place très rapidement des structures efficientes. De substantielles économies d'échelle ont ainsi été réalisées en regard de la situation qui prévalait auparavant. Les recettes se sont également inscrites en hausse.

Alors que les anciennes communes connaissaient un coefficient fiscal moyen de 77, les comptes démontrent que le coefficient de 72 instauré par la fusion est viable.

Quelques chiffres

L'autofinancement dégagé s'est élevé à 3,7 millions de francs.

La dette communale a diminué de 13,3 millions de francs et s'élève désormais à 55,5 millions de francs.

La fortune nette de la commune se monte à 24,5 millions de francs.

Eléments marquants de l'année

En interne, l'exercice 2009 a été une expérience unique, à la fois très intense et motivante, puisqu'il s'est agi de poser les fondements d'une nouvelle commune en un laps de temps très court. L'important travail mené à fin 2008 pour préparer la transition a permis d'assurer les principales prestations sans discontinuité. Les nombreux projets initiés par les anciennes communes ont également repris.

Le contexte général de l'exercice a quant à lui été fortement marqué par la crise économique, qui frappe violemment l'économie de la région, en particulier l'industrie de sous-traitance. De nombreux emplois ont été détruits et il faudra vraisemblablement de nombreuses années pour retrouver la situation qui prévalait en 2008. Le taux de chômage avoisine désormais 7%, un niveau historiquement très élevé.

Maîtrise des charges et hausse des revenus

Au niveau des charges, des économies ont été réalisées dans tous les domaines simultanément à la mise en place des nouvelles structures. Cela témoigne de la rigueur dont fait preuve le Conseil communal dans sa gestion financière, mais également de l'engagement sans faille du personnel communal pour fournir des prestations de qualité au meilleur coût.

Du côté des revenus, l'impôt sur les frontaliers a connu une hausse très marquée. Les récupérations ont également été spécialement élevées. La baisse de l'impôt sur le bénéfice des entreprises a été compensée par une hausse de l'impôt sur le capital des personnes morales. La péréquation a également été supérieure au montant inscrit au budget.

Les priorités de législatures bien engagées

A l'issue de la première année, les trois priorités de législature sont déjà bien avancées :

- Même s'il reste encore quelques ajustements à opérer dans bien des domaines, des prestations équitables et de qualité ont été assurées à la population.
- Des économies substantielles ont été réalisées et d'autres sont en voie de concrétisation. La viabilité du coefficient fiscal est confirmée.
- La commune a retrouvé un potentiel d'action en faveur du développement. Outre la reprise des dossiers initiée avant la fusion, de nombreux projets ont été lancés.

Un effort à poursuivre sans relâche

Au-delà de la satisfaction d'un premier exercice réussi, la planification financière quadriennale a malheureusement mis en lumière des perspectives financières très inquiétantes pour les années à venir.

Certes, le point de départ est-il sensiblement meilleur que prévu, mais les effets de la crise économique vont se faire fortement ressentir ces prochaines années.

Le Conseil communal entend donc poursuivre sans relâche l'effort engagé pour améliorer durablement la situation financière de la commune en exploitant pleinement tous les potentiels issus de la fusion.

Val-de-Travers, le 30 mars 2010 LE CONSEIL COMMUNAL